



Comité de projet

Projet éolien sur les communes d'Avosnes et Saffres

Maguelonne GRASSET / Tom GALLISA / Laurent MICHEL

Date : 18 avril 2025





| Sommaire

01 CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE

02 DESCRIPTION DU PROJET

03 COMMUNICATION A VENIR

04 COMITE DE PROJET

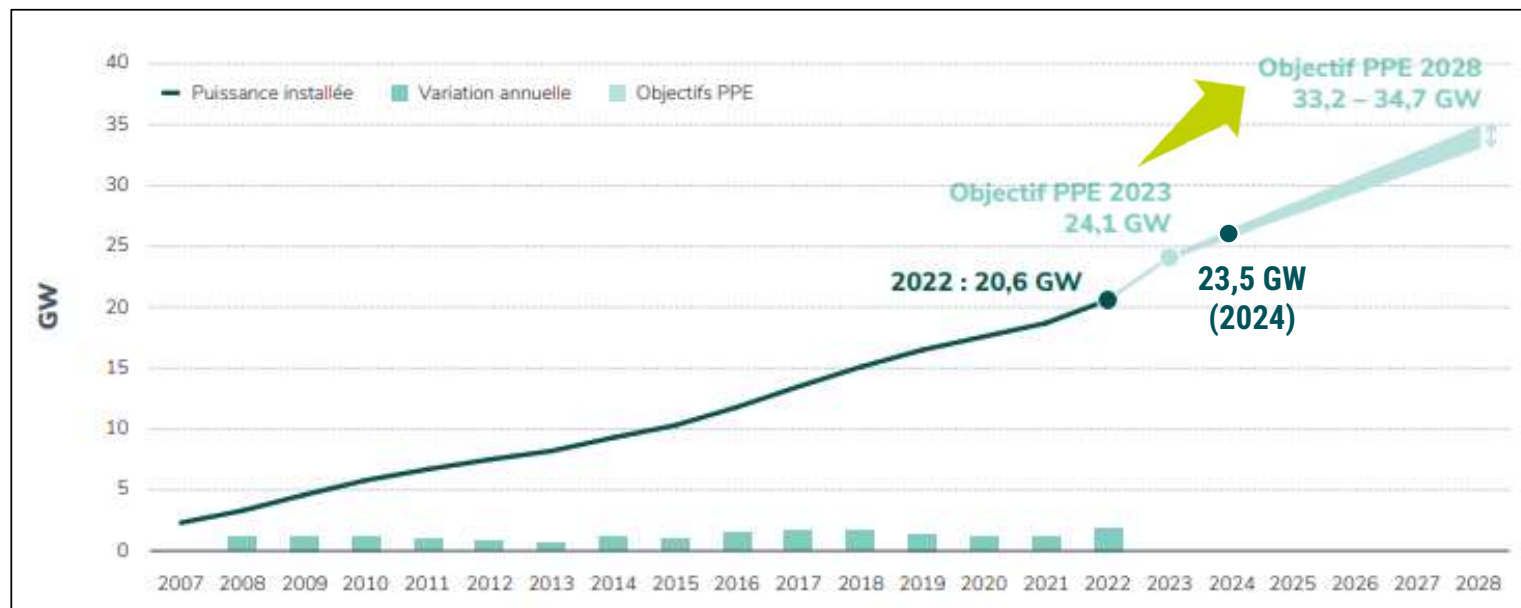


01 Contexte énergétique



Bilan et objectifs en France

Développement de l'éolien terrestre (PPE / Programmation Pluriannuelle de l'Energie)

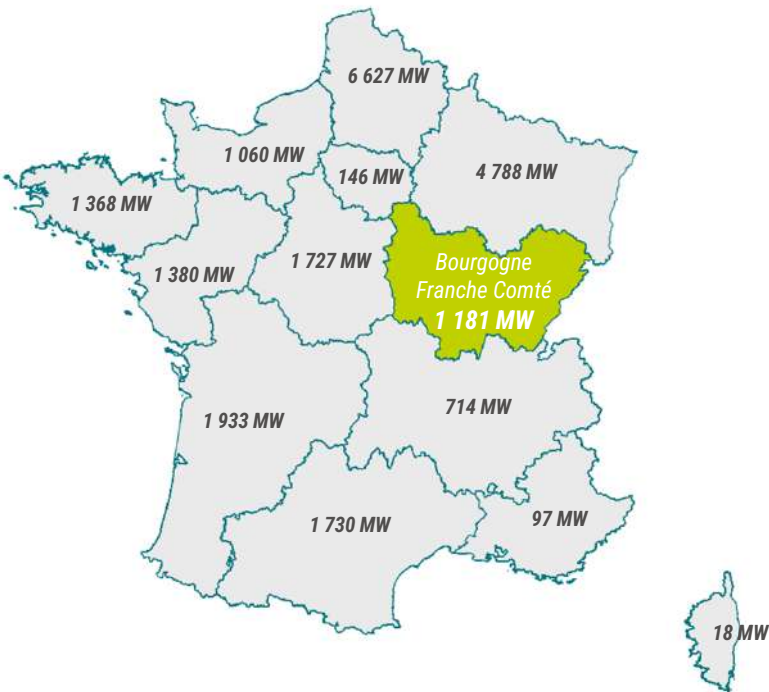
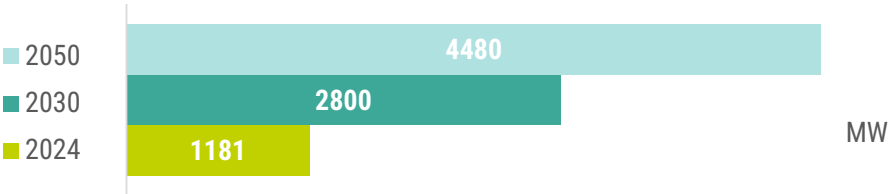


Bilan et objectifs en région

En Bourgogne-Franche-Comté,
1 181 MW installés au 30/06/2024

L'objectif régional retranscrit dans le SRADDET est de :

- 2 800 MW pour 2030
- 4 480 MW pour 2050



Puissance installée au 30/06/2024*

Source : *Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, deuxième trimestre 2024 », août 2024

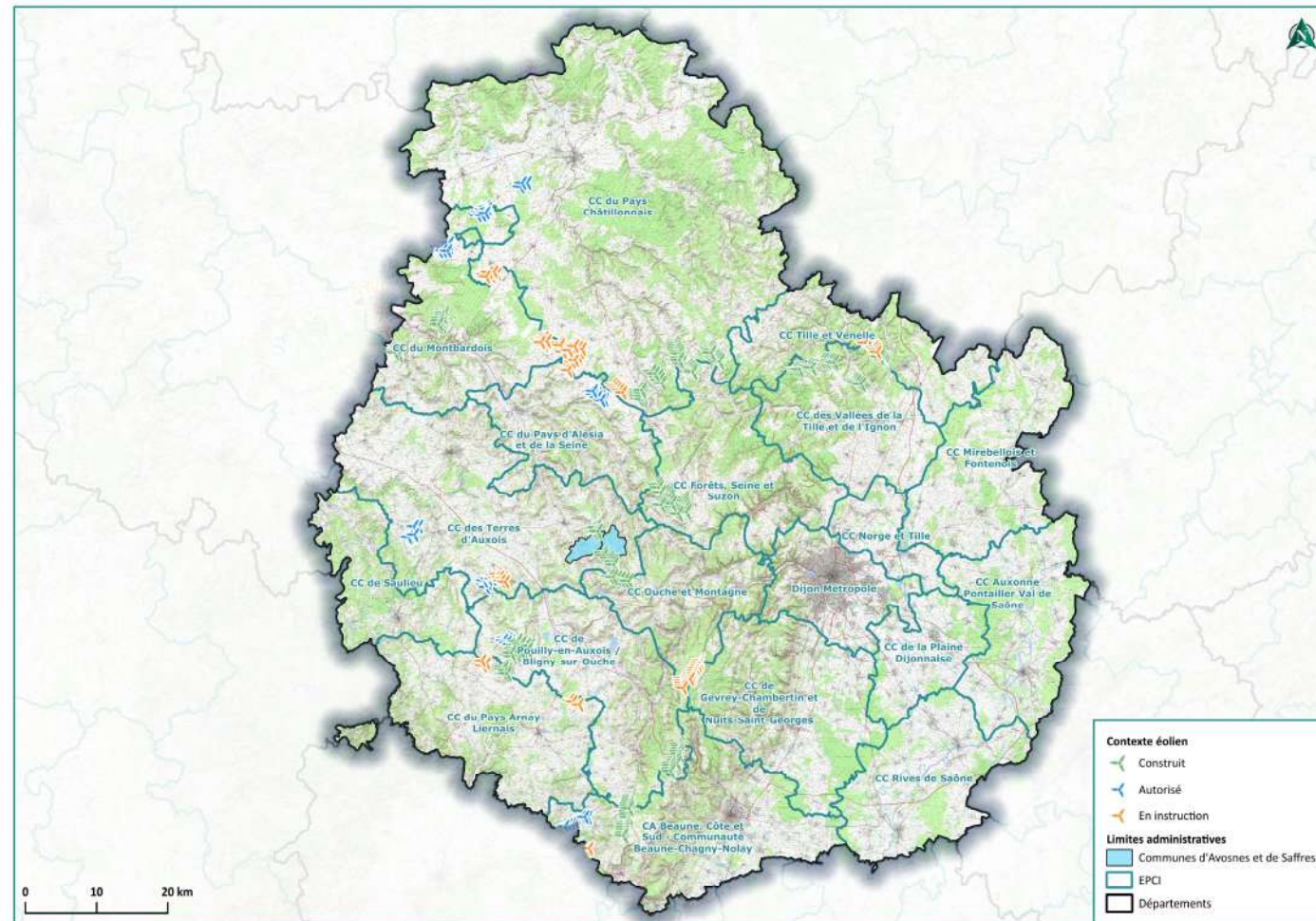


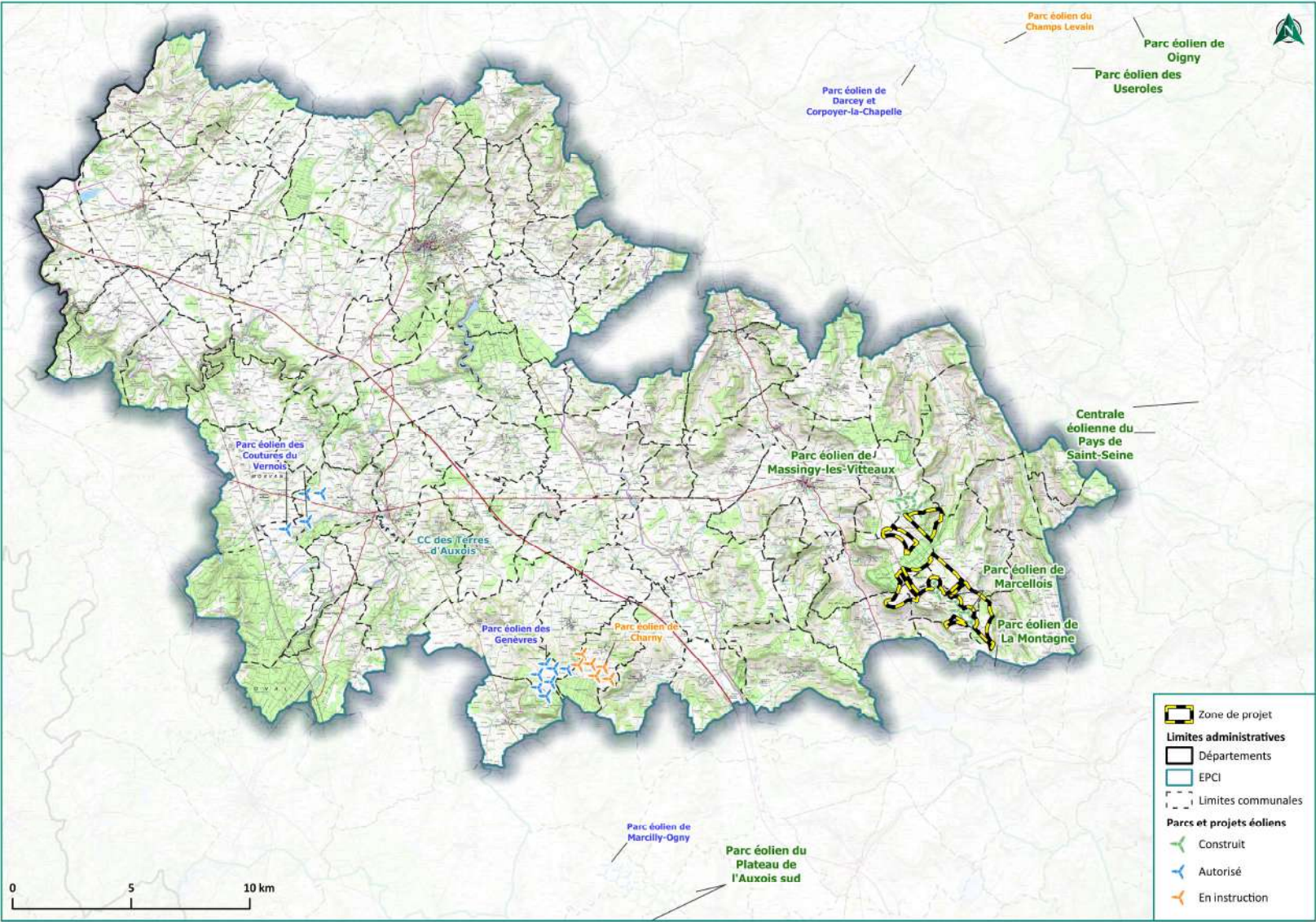
L'éolien sur le territoire

15 parcs en exploitation – 390 MW

9 parcs autorisés – 215 MW

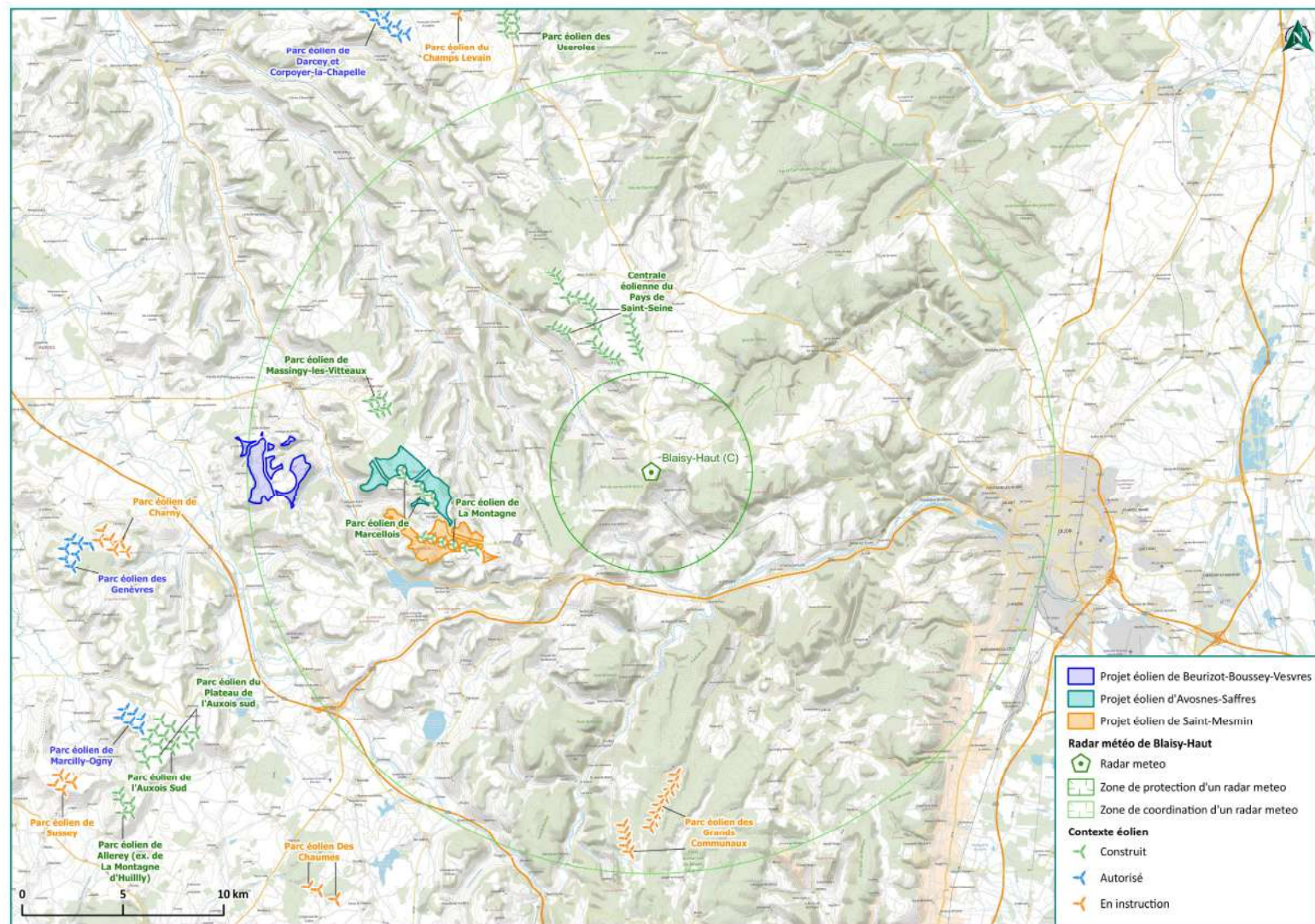
9 parcs en instruction – 270 MW





Radar météo

La Loi d'accélération sur les énergies renouvelables prévoit que les projets éoliens d'une **puissance supérieure à 50 MW** peuvent prétendre à un **radar de compensation météorologique**, afin d'annuler les perturbations induites par les rotors.



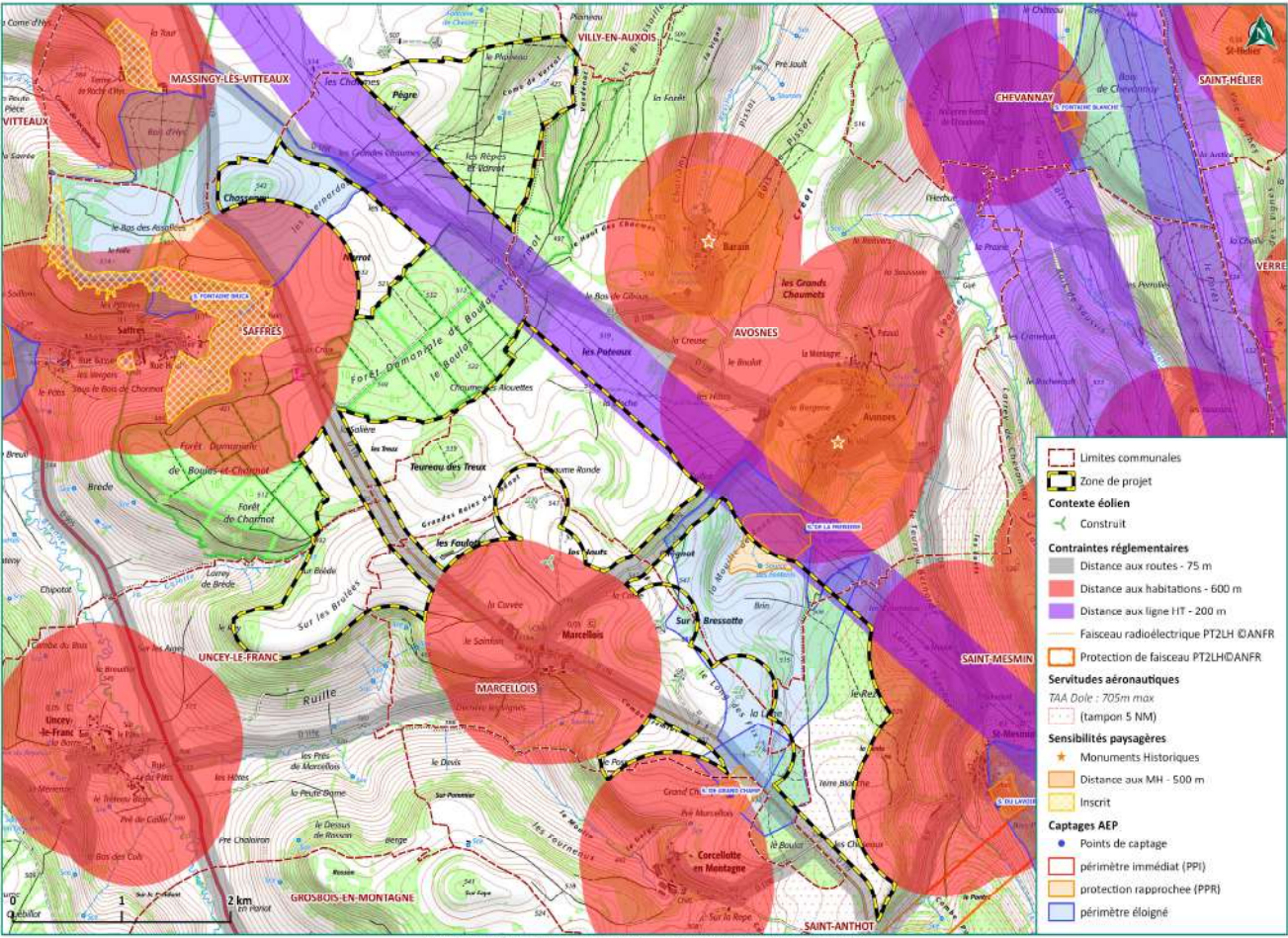


02 Description du projet



Justification du choix du site

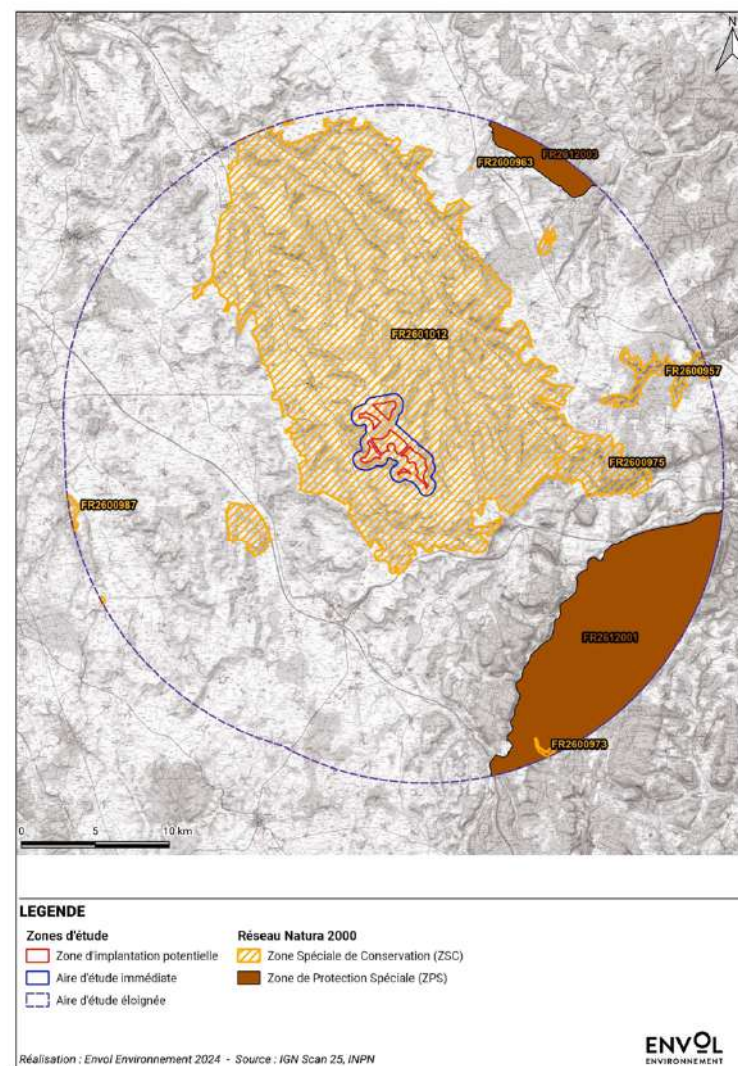
Type de contraintes	Contraintes présentes sur le site d'Avosnes-Saffres
Superficie du site	601 ha
Communes concernées	Avosnes, Saffres
Gisement éolien	7,5 m/s à 100m (source: Global Wind Atlas)
Capacité d'accueil max	19 éoliennes V150 soit 79,8 MW
Densification d'un parc existant	Massingy-lès-Vitteaux et Marcellois
Proximité des habitations	600 m
Poste de raccordement	Poste source Vieilmoulin : ~ 6 km
Accès au site	Routes départementales
Monument historique (< 5 km)	19 Monuments Historiques
Site inscrit et classé (< 5km)	4 sites
Zones d'inventaire	ZNIEFF de type I et ZNIEFF de type II
Natura 2000	Directive habitat sur la zone projet



Zone Natura 2000

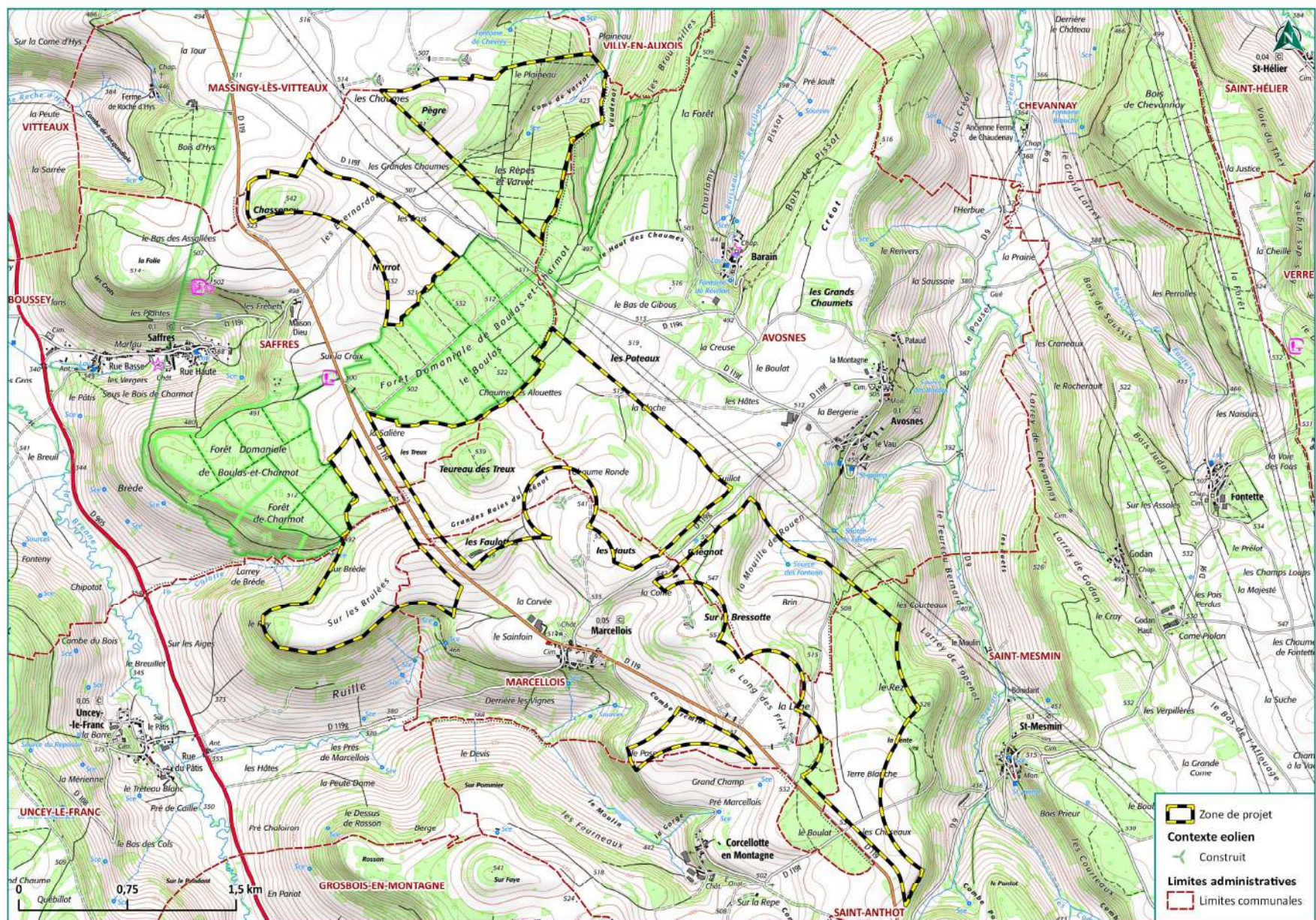
Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne

Mât de mesure installé en avril 2024 pour analyser au mieux l'activité des chiroptères en altitude.

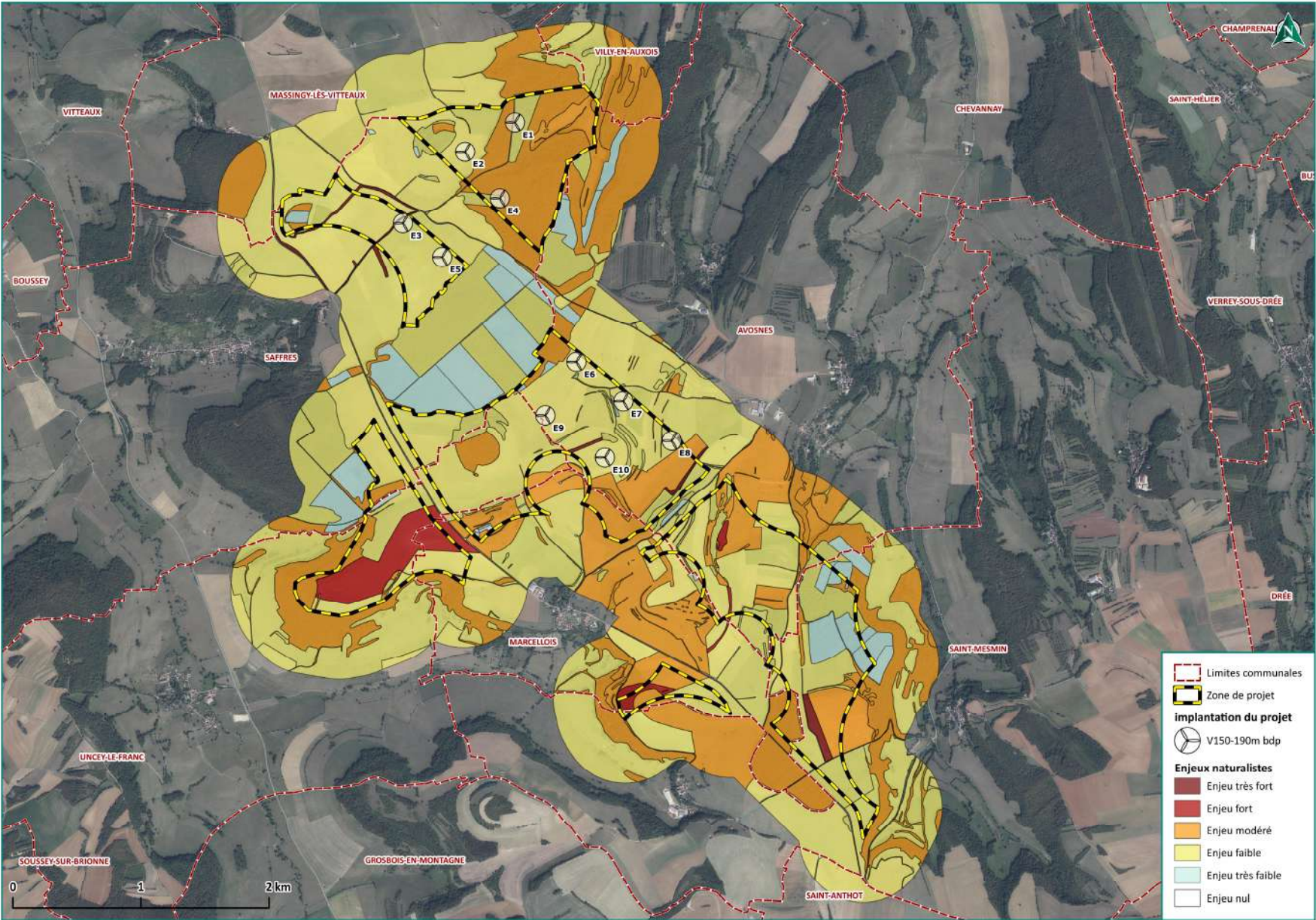


Historique du projet

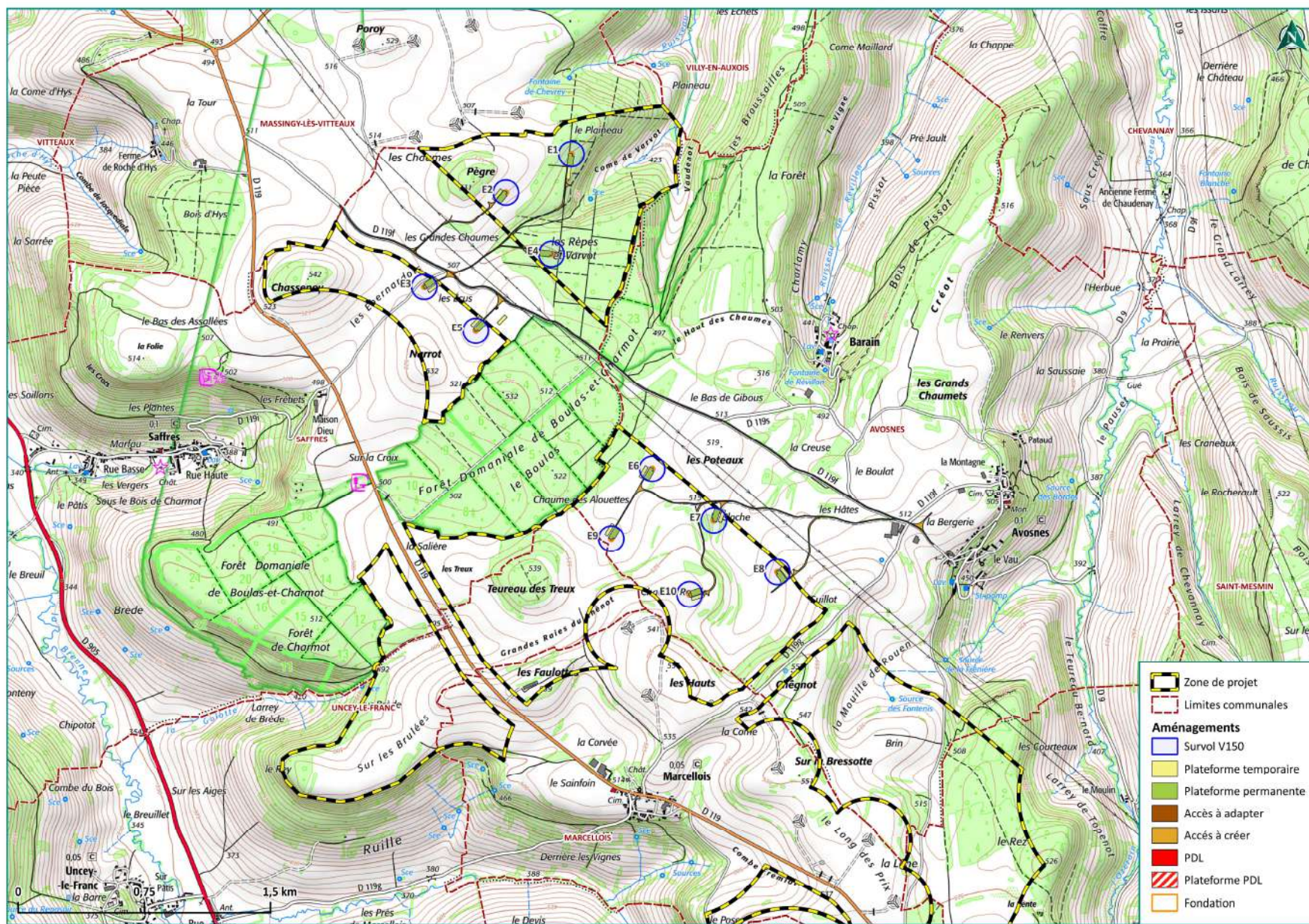
Date	Evènement
2008	Dépôt du dossier Ferme éolienne d'Avosnes-Uncey le Franc (refusé en 2012)
Mai - Juin 2023	Echanges avec les municipalités d'Avosnes, Uncey-le-Franc et Saint-Mesmin
Printemps 2023	Rencontre des propriétaires et exploitants concernés par le projet
Novembre 2023	Délibération favorable de la commune d'Avosnes
Décembre 2023	Échange avec la commune de Saffres et lancement de l'étude environnementale (Envol Environnement)
Janvier 2024	Lancement de l'étude paysagère (Epycart)
Mars 2024	Délibération favorable de commune de Saffres et exposition du projet en mairies d'Avosnes
Printemps 2024	Installation d'un mât de mesures pour étudier l'activité en altitude des chauves-souris
Juin 2024	Présentation du projet (PCDER) à la Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or
Juillet 2024	Distribution des livrets aux populations
Septembre 2024	Réalisation de l'étude acoustique
Mars - Avril 2025	Distribution du bulletin d'information à la population
Avril 2025	Exposition en mairie d'Avosnes
1 ^{er} Semestre 2025	Finalisation des études et définition du projet
2 ^{ème} Semestre 2025	Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale



Contexte



Carte faite le 17 avril 2025. Toute reproduction est interdite sans l'accord préalable de la société, ©Volkswind France SAS

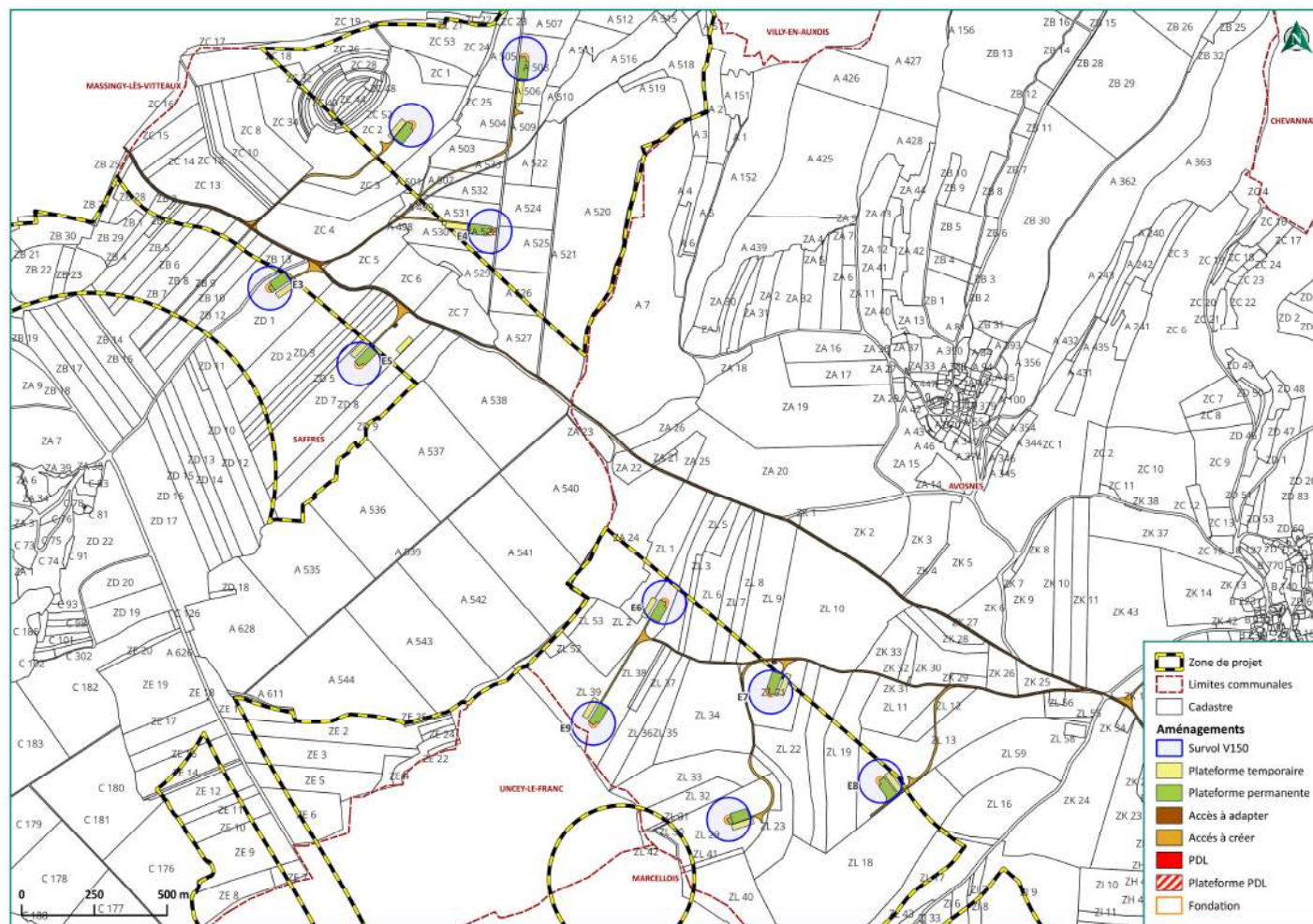


Plan parcellaire

Document d'Urbanisme

Les communes ne sont pas pourvues de document d'urbanisme.

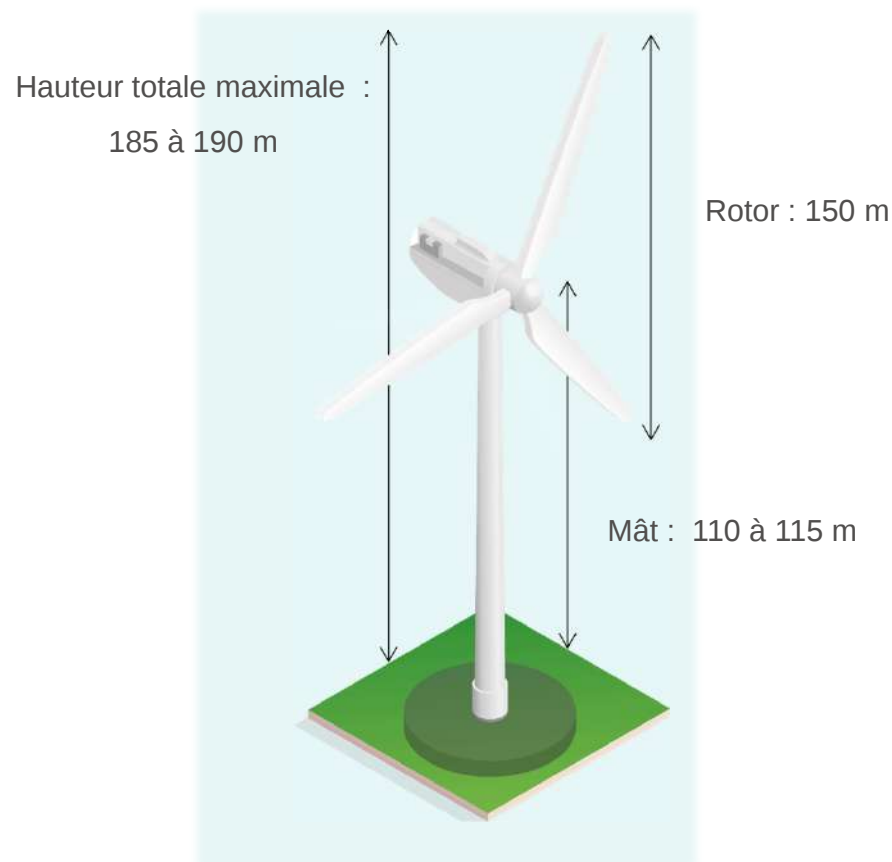
Le règlement national d'urbanisme s'applique (RNU).



Description du projet

Caractéristiques techniques

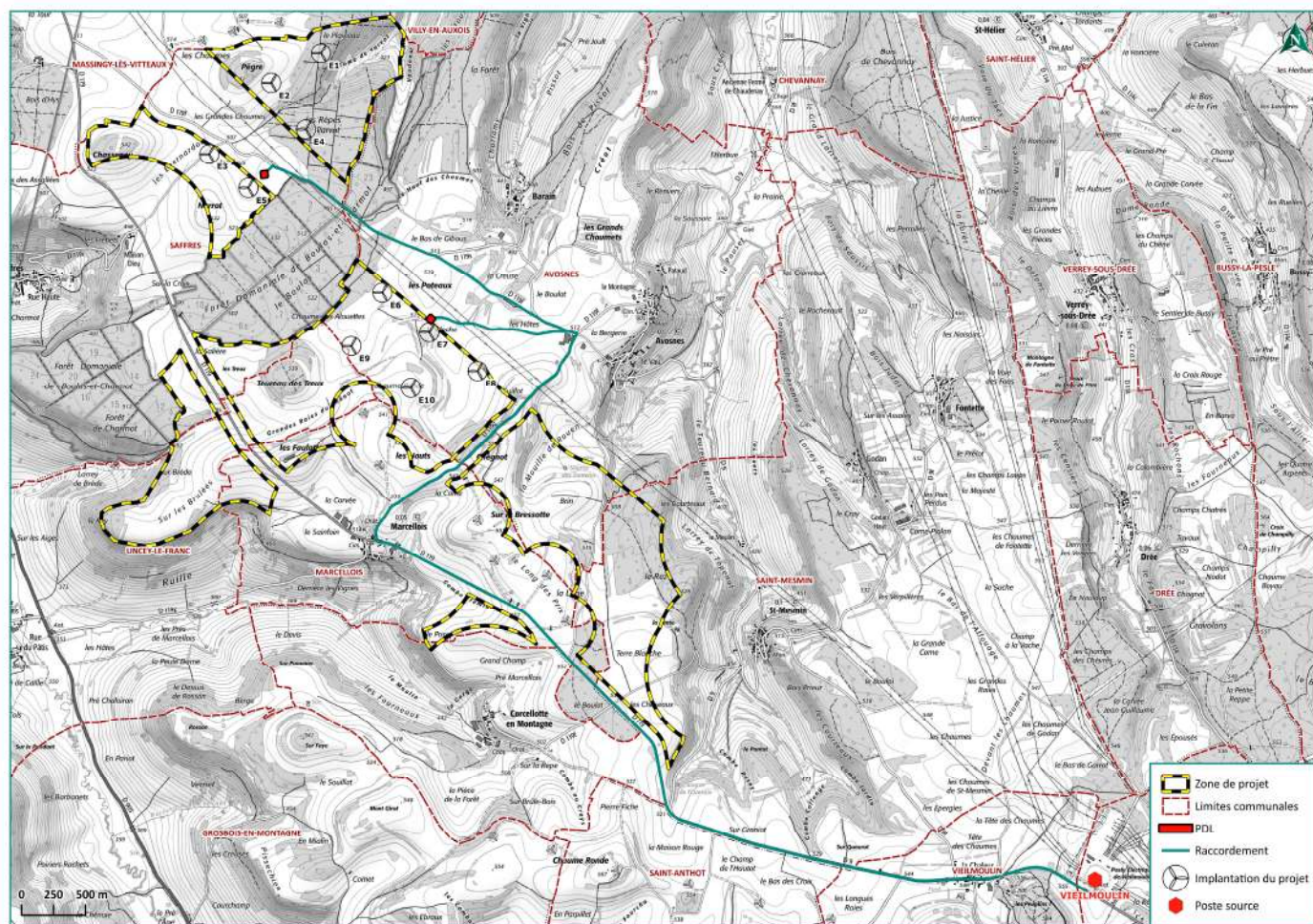
Nom du projet :	Ferme éolienne de la Chaume des Alouettes
Nombre d'éoliennes :	10
Modèles d'éoliennes :	VESTAS V150 – NORDEX N149
Diamètre de rotor :	150 m
Hauteur maximale :	185 - 190 m
Garde au sol :	35 à 44 m
Puissance unitaire :	4,2 – 5,9 MW
Puissance totale :	42 – 59 MW
Distance aux habitations :	600 m



Raccordement envisagé

Les éoliennes seront reliées par câble enterré à un poste de livraison. Celui-ci joue le rôle d'**interface entre le parc éolien et le réseau de distribution**. Le poste de livraison pourra être relié au réseau de distribution par un câble enterré jusqu'à un poste source existant : celui de Vieilmoulin qui se situe à environ 6 km à l'Est du projet.

La capacité de ce poste source est de 152 MW, avec création de 2 transformateurs (délais de 36 mois) et sous réserve d'une capacité d'accueil suffisante selon la file d'attente lors de la demande officielle de raccordement.



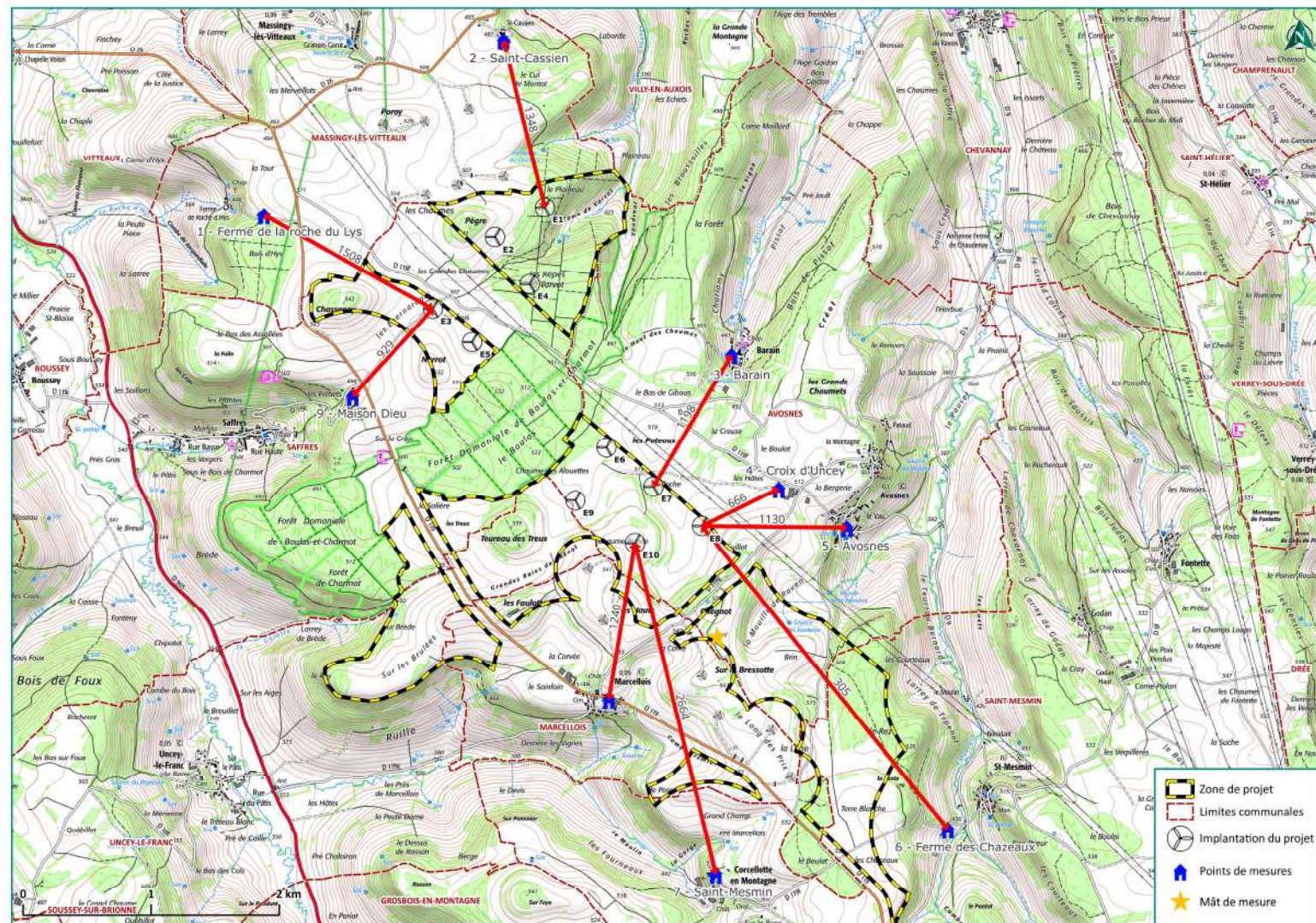
Étude acoustique

Octobre – Novembre 2024

Environ 20 jours

9 points de mesures :

1. Mousseron Bruno
2. Marchand Julien
3. Menetrier Henri
4. Mousseron Bruno
5. Grespi Jean-Pierre
6. Lambert Martial et Cécile
7. Pascal Dupuis
8. Leclerc Jean-Louis
9. Froidurot Jacky

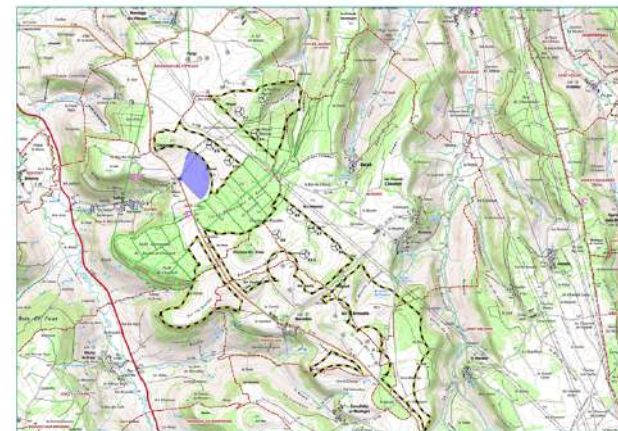


Etude paysagère

Distance du point de vue à la première éolienne : **805 m**

Cette prise de vue, orientée vers le Nord-Est, a été réalisée au hameau Maison Dieu à Saffres, sur la D119.

Depuis ce point de vue, toutes les éoliennes seront plus ou moins visibles dans le paysage en fonction de la distance, du relief et de la végétation. Elles s'intègrent en continuité des parcs de Massingy-lès-Vitteaux et de Marcellois.



Parc éolien de Massingy-lès-Vitteaux



Projet éolien d'Avosnes - Saffres



Parc éolien de Marcellois

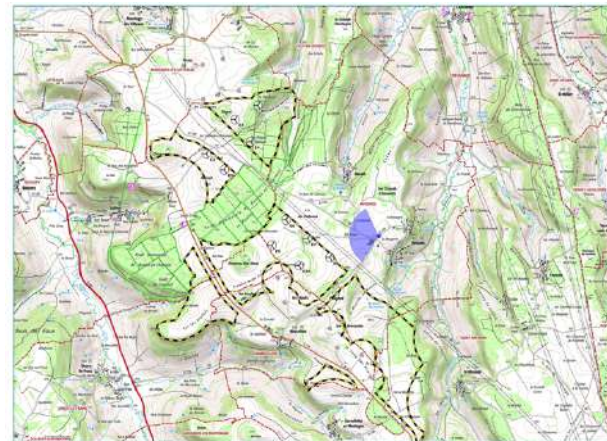


Etude paysagère

Distance du point de vue à la première éolienne : **937 m**

Cette prise de vue, orientée vers l'Ouest, a été réalisée depuis la D119F, à la sortie Ouest d'Avosnes.

Depuis ce point de vue, toutes les éoliennes seront visibles en continuité des parcs éoliens de Marcellois et Massingy-lès-Vitteaux.



Parc éolien de Marcellois



Projet éolien d'Avosnes - Saffres



Parc éolien de Massingy-lès-Vitteaux



Etude paysagère

Distance du point de vue à la première éolienne : **1,2 km**

Cette prise de vue, orientée vers l'Ouest, a été réalisée au niveau du château d'Avosnes, rue du Veau.

Les habitations et la topographie du terrain filtrent les vues en direction du projet. Aucune éolienne ne sera visible depuis ce point de vue.



Etude paysagère

Distance du point de vue à la première éolienne : **1,4 km**

Cette prise de vue, orientée vers le Sud-Est, a été réalisée depuis l'intersection de la D119 et la D119F à Saffres.

Depuis ce point de vue, toutes les éoliennes du projet seront visibles dans le paysage, et se positionnent en continuité des parcs de Massingy-lès-Vitteaux et de Marcellois.



Parc éolien de Massingy-lès-Vitteaux



Projet éolien d'Avosnes - Saffres



Parc éolien de Marcellois



Estimation des retombées fiscales pour un projet de 10 éoliennes de 4,2 à 5,9 MW (5 sur Avosnes et 5 sur Saffres)



	42 MW (10 x 4,2 MW)	59 MW (10 x 5,9 MW)
Département	107 000 €	151 000 €
Communauté de communes	179 000 €	251 000 €
Communes	71 000 €	100 000 €

- IFER 2025 : 8 510 €/MW (évolue annuellement)
- 50% EPCI 30% Département 20% Commune

Partenariats communes

- **Convention chemins**

5000 € prime à la signature de la convention

2000 €/éolienne/an (en phase exploitation)

- **Promesse de bail emphytéotique**

5000 € prime à la signature de la promesse

4000 €/MW au prorata du survol de l'éolienne et des aménagements au sol (en phase exploitation)

Le projet en chiffres

- Estimation de production : 67 GWh annuel
- Montant de l'investissement: 55 millions d'euros
 - Dont environ 10 millions d'euros pour les entreprises locales
- Retombées fiscales :
 - o Total : 357 000 – 502 000 € annuel
 - o Bloc communal : 250 000 – 351 000 € annuel
- ORFE : 500€/MW installé
- Emplois : (chiffres outils TETE ADEME)
 - o 370 ETP l'année de la construction (dont 120 emplois locaux)
 - o 6 ETP lors de l'exploitation (dont 5 emplois locaux)

ORFE

OPÉRATION RÉDUCTION FACTURE ÉLECTRICITÉ



Volkswind accompagne les territoires pour lutter contre la précarité énergétique

La Ferme éolienne de la Chaume des Alouettes participera au paiement de vos factures d'électricité !

Dans un souci de répartition de la valeur créée par le parc éolien, le groupe Volkswind allouera la somme de **500€ / MW installé par an**, de participation aux frais électriques des résidences principales des communes d'Avosnes et Saffres.

Dès la mise en service des éoliennes, **chaque résidence principale** située sur les communes d'Avosnes et de Saffres pourra solliciter cette aide pour le paiement de sa facture électrique.

Cette aide financière annuelle est estimée à environ **100€ par foyer**.




www.volkswind.fr



Informations supplémentaires



Éligibilité

- ✚ Résidence : Le foyer doit être une résidence principale, située sur le territoire des communes d'Avosnes et de Saffres (21 350). Les résidences secondaires et entreprises ne peuvent pas bénéficier de l'aide ORFE.
- ✚ Admissibilité : ORFE est destinée aux foyers résidentiels raccordés en basse tension avec une puissance souscrite inférieure à 36 kVA. Seuls les foyers ayant un contrat de fourniture d'électricité peuvent bénéficier d'ORFE. Aide sans condition de ressources.
- ✚ Validation : La Société se réserve le droit de vérifier les informations fournies pour valider votre admissibilité.
- ✚ Pièces justificatives à fournir :
 - Lors de l'inscription de l'opération de réduction de la facture d'électricité (1ère demande)
 - Les conditions générales complétées, paraphées et signées
 - Une copie d'une pièce d'identité
 - Un relevé d'identité bancaire français
 - Lors du renouvellement de l'aide ORFE, à envoyer avant le 31 décembre de chaque année
 - Une facture d'électricité annuelle indiquant la régularisation de l'année n-1
 - Attestation sur l'honneur indiquant qu'il s'agit de la résidence principale et que vous ne bénéficiez pas d'autres aides pour le règlement de la facture d'électricité
 - Attestation d'assurance habitation avec une mention « résidence principale » ou déclaration de revenus

Distribution de l'Aide ORFE

- ✚ Montant : Le montant proposé est de 500 € par Mégawatt installé et raccordé pour l'ensemble du parc sur les communes d'Avosnes et de Saffres (21 350). Le montant global est divisé par le nombre de résidences principales ayant effectué une demande et rempli l'ensemble des conditions de l'aide ORFE. Le montant annuel par résidence principale est plafonné à 200 € et ne pourra excéder le montant TTC de votre facture d'électricité. En cas de perception d'autres aides, le montant d'ORFE ajouté aux autres aides ne pourra dépasser le montant total de la facture électrique.
- ✚ Fréquence : L'aide ORFE sera réglée annuellement par virement bancaire avant la fin du mois de février de chaque année n+1.



03 Communication à venir

Modalités d'information



Mise en ligne du site internet mars 2025



Livrets et bulletins d'information distribués aux populations en juillet 2024 et mars 2025



Exposition à Avosnes le 14 mars 2024 et le 11-12 avril 2025



Comité de suivi

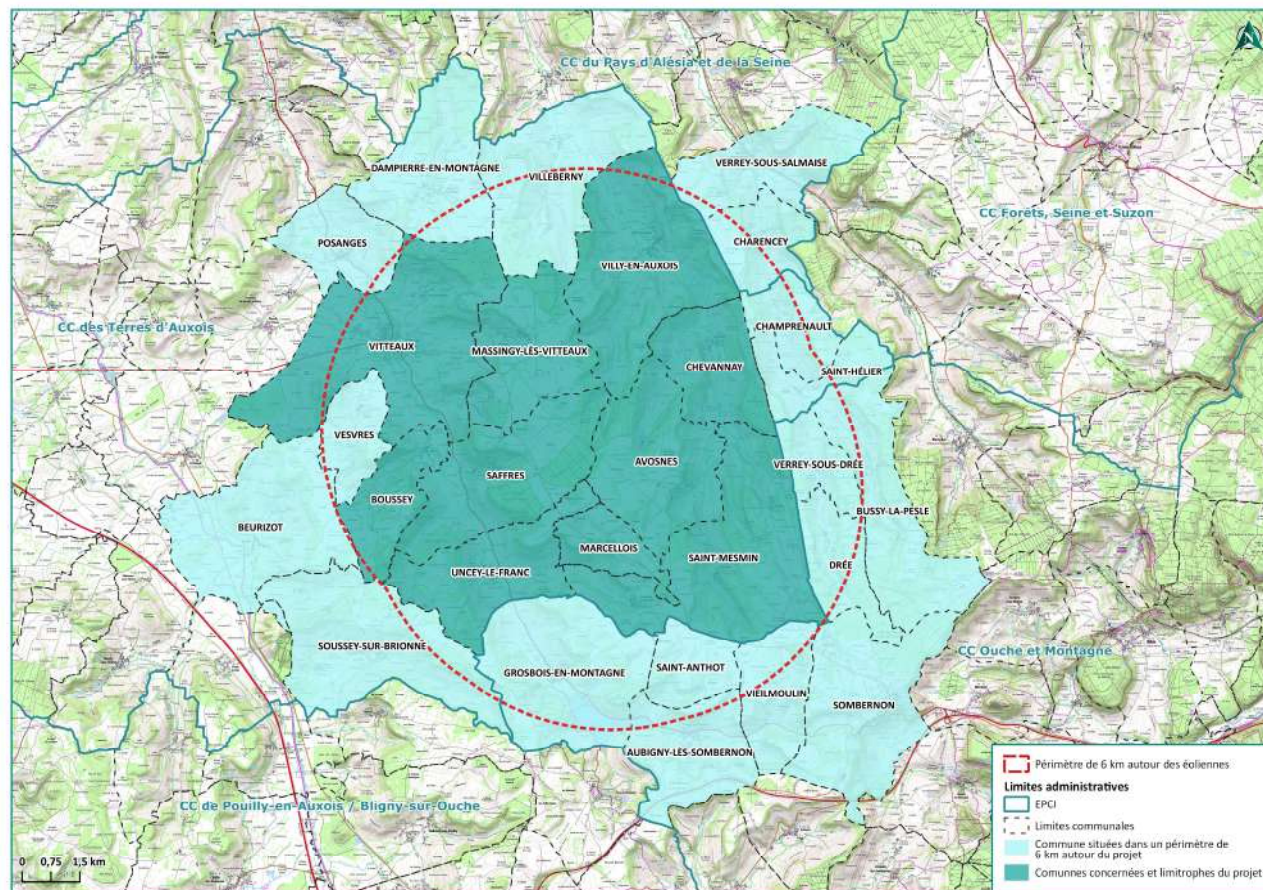


04 Comité de projet

Le périmètre du comité de projet

28 communes concernées dans un rayon de 6 km :

Aubigny-lès-Sombernon	Saint-Anthot
Avosnes	Saint-Hélier
Beurizot	Saint-Mesmin
Boussey	Sombernon
Bussy-la-Pesle	Soussey-sur-Brionne
Champrenault	Uncey-le-Franc
Charencey	Verrey-sous-Drée
Chevannay	Verrey-sous-Salmaise
Dampierre-en-Montagne	Vesvres
Drée	Vieilmoulin
Grosbois-en-Montagne	Villeberny
Marcellois	Villy-en-Auxois
Massingy-lès-Vitteaux	Vitteaux
Posanges	
Saffres	



Rôle de la mairie dans le projet

- ✓ Convention d'utilisation des chemins
- ✓ Mesures d'accompagnement
- ✓ Comité de projet réglementaire
- ✓ Remarques sur le Résumé Non Technique avant dépôt

Développement
du projet

Instruction

- ✓ Enquête publique : délibération du Conseil Municipal
- ✓ Participation à une CDNPS éventuelle

- ✓ Collecte participative
- ✓ Ouverture au capital
- ✓ Financement/consignation projet de transition énergétique/biodiversité

Financement

Construction

- ✓ Constats voirie (avant/après travaux)

- ✓ Retombées fiscales

Exploitation

Comité de suivi, communication, information, partenariats

Planning prévisionnel





| Merci de votre attention !